



## GUIDE DES RÈGLES DISCIPLINAIRES

### Objet

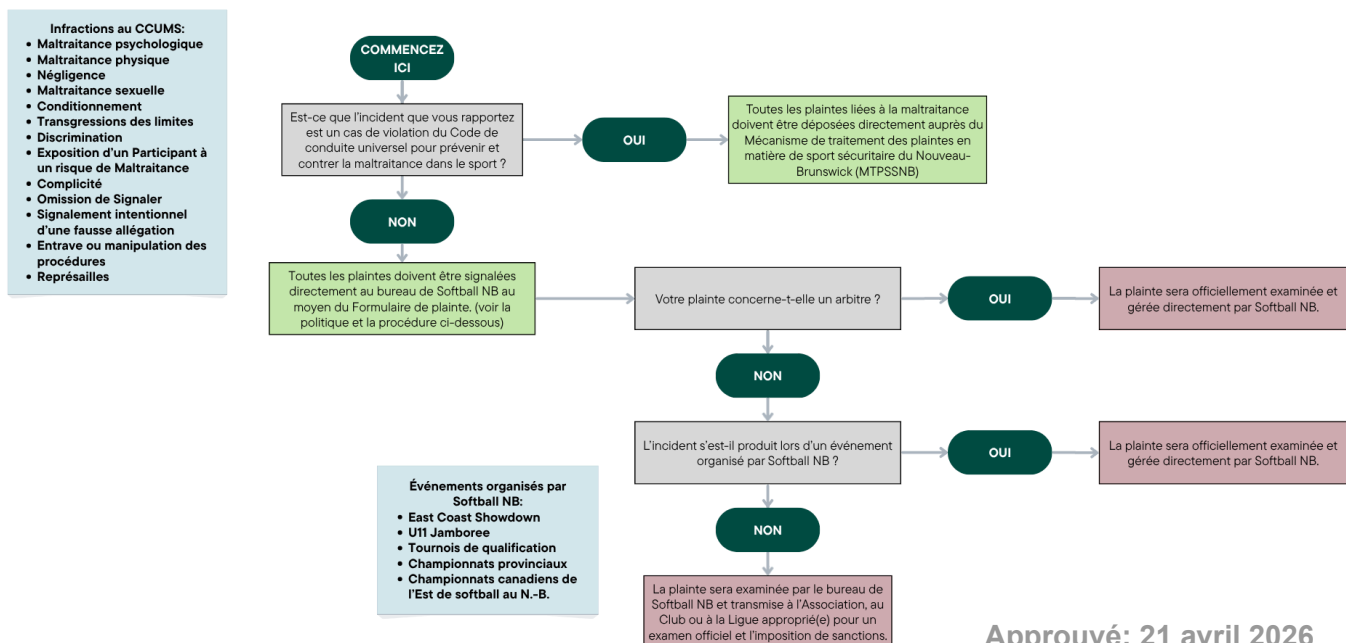
Softball Nouveau Brunswick (Softball NB) s'engage à offrir un environnement où tous les participants sont traités avec respect. Cette politique établit un cadre clair, équitable et cohérent pour la gestion des allégations d'inconduite. Elle veille à ce que tous les participants — athlètes, entraîneurs, arbitres, bénévoles, administrateurs et spectateurs — respectent les valeurs de respect, de sécurité, d'équité et d'intégrité. La politique soutient un environnement sain et positif, conforme aux principes de Softball Canada et du Sport sécuritaire.

Des exemples d'allégations d'inconduite peuvent être trouvés à l'Annexe A. Les plaintes liées à des désaccords concernant le temps de jeu, le fonctionnement d'une équipe ou d'un événement, les décisions d'entraîneurs, etc., ne constituent **PAS** des allégations d'inconduite et doivent être réglées à l'interne au sein de l'association, du club ou de la ligue.

\*Toutes les plaintes liées à la maltraitance doivent être déposées directement auprès de [Mécanisme de traitement des plaintes en matière de sport sécuritaire du NB](#) (MTPSSNB)

\*\* Veuillez consulter la définition de la maltraitance, qui se trouve [ici](#), tel que défini dans Le Code de conduite universel pour prévenir et contrer la maltraitance dans le sport (CUCCMS)

Veuillez vous référer au tableau ci-dessous si vous n'êtes pas certain de l'endroit où soumettre votre plainte, ainsi que du processus selon lequel celle-ci sera examinée.



Approuvé: 21 avril 2026



## Portée

Cette politique s'applique à:

- Tous les incidents impliquant un arbitre inscrit auprès de Softball NB
- Tous les événements organisés par Softball NB, y compris le East Coast Showdown, le Jamboree, les tournois de qualification, les championnats provinciaux et les Championnats de softball de l'Est du Canada tenus au Nouveau-Brunswick
- Tous les participants inscrits, y compris les athlètes, entraîneurs, arbitres, membres du personnel d'équipe, membres du conseil d'administration et bénévoles
- Les spectateurs présents aux événements organisés par Softball NB

Cette procédure ne remplace pas et ne supplante pas [la politique de discipline et de plaintes de Softball NB](#). Au lieu de cela, cette procédure fonctionne de concert avec la Politique de discipline et de plaintes en précisant la démarche à suivre pour prendre des mesures immédiates, informelles ou correctives.

Toutes les associations, tous les clubs et toutes les ligues de Softball NB sont fortement encouragés à adopter la Matrice des sanctions présentée à l'Annexe A.

## Procédure

Déclaration initiale d'un incident

- Toutes les plaintes doivent être soumises à Softball NB au moyen du [Formulaire de plainte de Softball NB](#).
- Une fois reçue, la plainte sera examinée par le bureau de Softball NB.
  - Les plaintes impliquant un arbitre seront examinées officiellement et gérées directement par Softball NB.
  - Les plaintes découlant d'incidents survenus lors d'un événement organisé par Softball NB (voir la liste ci-dessus) seront examinées officiellement et gérées directement par Softball NB.
    - Les plaintes soumises pendant un événement organisé par Softball NB seront examinées officiellement, et des sanctions seront appliquées par les représentants de Softball NB sur place, selon leur disponibilité.
  - Les plaintes liées à des incidents qui ne sont pas survenus lors d'un événement organisé par Softball NB seront transmises par Softball NB à l'association, au club ou à la ligue responsable au moment de l'incident.
    - L'association, le club ou la ligue examinera et gèrera la plainte à l'interne et informera Softball NB du résultat dans un délai de sept (7) jours suivant la réception de la plainte de la part de Softball NB.

Approuvé: 21 avril 2026



#### Statut immédiat de la personne mise en cause

- Dès la réception d'une plainte, si celle-ci relève de la portée de la politique, Softball NB avisera la personne nommée dans la plainte, laquelle sera immédiatement mise en attente et ne pourra participer à aucune activité sur le terrain (entraîner, arbitrer, jouer, etc.) jusqu'à ce que l'examen soit terminé et qu'une décision soit rendue.
- Cette mise en attente temporaire est administrative et non disciplinaire. Le mise vise à protéger l'ensemble des membres de Softball NB ainsi que l'intégrité du processus d'examen.

#### Protocole d'examen et d'évaluation

Softball NB procédera à un examen diligent de la plainte, lequel peut comprendre :

- La collecte de déclarations des parties impliquées et des témoins
- L'examen des éléments de preuve (vidéo, rapports, déclarations écrites)
- La consultation des politiques, codes de conduite et matrices de sanctions pertinents (Annexe A)

#### Decision and Communication

Softball NB rendra une décision écrite précisant :

- Les conclusions factuelles
- Les sections pertinentes de la politique
- Les sanctions imposées (le cas échéant)
- Les conditions de réintégration ou les mesures supplémentaires requises

La personne mise en cause, la personne plaignante ainsi que l'association, le club ou la ligue concerné(e) seront avisés de la décision.

Toute sanction ne peut commencer qu'à partir du moment où la décision est rendue. Le temps, les parties ou les exigences manqués pendant la période d'examen ne comptent pas pour l'exécution d'une sanction, à moins d'être explicitement indiqués dans la décision.

#### Réintégration ou application

- Si aucune sanction n'est imposée, la personne mise en cause est réintégrée immédiatement.
- Si des sanctions sont imposées, elles entrent en vigueur conformément aux modalités précisées dans la décision.
  - Les événements manqués pendant la période d'examen ne comptent pas pour l'exécution d'une sanction, à moins d'être explicitement indiqués dans la décision.
- Softball NB assurera le suivi de la conformité et coordonnera les actions nécessaires avec les associations, clubs et/ou ligues concernés.

Approuvé: 21 avril 2026